AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Ann Smith.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 57,178—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John Faulkner, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.
Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier.
14 sep—14 18 23

Succession de Pascal Lestelle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 57,405—Division B—Attendu que Lucie Castay, veuve de Pascal Lestelle a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Pascal Lestelle, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier.
14 sept—14 18 23

Succession de Angela Fortier, veuve de Placide Bienvenu.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 56,263—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Frank Zengel, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier.
14 sept—14 18 23

Succession de Mme Marie Hoffman, femme de Henry S. Douglas

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 57,028—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Henry S. Douglas, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier.
14 sept—14 18 23

Succession de C. M. Regge par premier mariage, veuve de F. Amare.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 46,817—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Peter F. Nouvet exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour
PAUL O. GUERIN, Greffier.
John L. Peytavin avocat.
10 sept—10 14 19

Succession de Philippe Schwarz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25 415—Division D—Attendu que Frank Zengel, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Philippe Schwarz, décédé intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier.
13 sept—13 17 22

Succession de Mme Pauline Stéphanie de Livaudais, Veuve de Daniel Hippolyte du Suau de la Croix.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans No 55,690—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Arthur Denis, exécuteur testamentaire datif de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.
Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier.
13 sept—13 17 22

Succession de Mme B. Kane.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 53,991—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Edward L. Slattery, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.
Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier.
8 sept—8 12 17

Metropolitan Bank versus New Orleans Brewing Association.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 47,534—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte des recettes et des déboursés pour le mois de juillet 1898 présenté par A. G. Ricks, receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier.
Dinkelspiel et Hart, avocats
8 sept—8 12 17

AVIS AUX CREANCIERS.

Louis J. Huber vs John J. Clarke & Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 48,607—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Frits Jahncke, receveur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.
Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier.
9 sept—9 13 18

PAR LE SHERIF CRIMINEL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Etat de la Louisiane vs A. R. Pochelu.

COUR CRIMINELLE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 27 914—En vertu d'un writ de fieri facias, A. R. Pochelu sécurité, à moi adressé par l'Honorable Cour Criminelle de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 13 octobre 1898 à midi, des propriétés ci-après décrites à savoir—

Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, et désignés par les Nos 4 et 5 dans l'ilet 91 borné par les rue Water, Tchoupitoulas, Général Taylor et Austerlitz, sur un livre de plans annexé à un acte pardevant S. Magner, ancien notaire. Le lot No 4 mesure 25 pieds 0 pouce 2 lignes de face à la rue Water sur 96 pieds 10 pouces 2 lignes sur un côté de profondeur et 95 pieds 9 pouces 7 lignes sur l'autre côté.

Lot No 5 mesure 20 pieds 0 pouce 1 ligne de face à la rue Water sur une profondeur de 95 pieds 9 pouces et 7 lignes sur un côté et 94 pieds 9 pouces et 5 lignes de l'autre côté.

Saisi dans l'affaire ci-dessus comme la propriété de A. R. Pochelu, sécurité.
Conditions—Comptant sur les lieux.
W. E. UNIACKE, Shérif Criminel.
8 sept—8 13 20 27—oct 4 13

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTE PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur dans le Troisième District.

Formant l'encoignure des rues Annette et Joséphine (maintenant Prieur), dans l'ilet borné par les dites rues et les rues Célestine (maintenant Johnson) et nouveau St Bernard.

Louis P. Bryant vs Mme Mary Mitchell et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 56,572—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St-Charles, dans le premier district de cette ville, le JEUDI 22 septembre 1898 à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet No 59, borné par les rues Joséphine (maintenant Prieur), Annette, Célestine (maintenant Johnson) et Nouveau St Bernard, désigné par le numéro Un sur un plan fait par C. A. De Armas, voyer, le 14 décembre 1866, et déposé dans le bureau de A. Ducatel, ancien notaire en cette ville; comme plan No 27 de son livre de plans No 7, le dit lot mesurant trente et un pieds onze pouces et sept lignes de face à la rue Annette sur cent vingt huit pieds de profondeur, et de face à la rue Joséphine (maintenant Prieur).
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ, Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
Louis P. Bryant, avocat.
19 août—19 26—sept 2 9 16 22.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Grande Propriété et Résidence de Valeur dans le Sixième District.

Formant le coin des rues Chestnut et Foucher, dans l'ilet borné par lesdites rues et les rues Aline et Colisée.

Alden McLellan vs Fred'k J. Odendahl.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 57,139.—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St Charles, dans le Premier District de cette ville, JEUDI 22 septembre 1898 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Quatre certains lots de terre avec tout et particulièrement les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent les dépendances là-dessus, droits, voies, servitudes, privilèges et avantages là-dessus y appartenant ou de quelques façon en dépendant, situés dans le Faubourg Delachaise, Sixième District de cette ville, désignés par les Nos 5 6 7 et 8 de l'ilet No 32 lequel est borné par les rues Plaquemines (maintenant Colisée) Chestnut, Aline et Foucher, lesdits lots sont contigus et mesurant chacun trente et un pieds trois pouces de face à la rue Chestnut sur cent vingt et un pieds et six pouces de profondeur. Le lot No. 8 formant l'encoignure des rues Chestnut et Foucher. Le tout selon un plan dressé par J. G. Dreux, voyer, daté le 2 avril 1855, annexé à un acte passé pardevant Théo Guyol, ancien notaire en cette ville, le 20 avril 1855.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Harry A. Hall, avocat pour le plaignant.
20 août—20 21 26—Sept 2 9 16 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur Améliorée dans le Sixième District, No 2308 rue Soniat.

Formant l'encoignure des rues Soniat et Long.

Otto M. Seidel vs Samuel B. Allison.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 57,299—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 13 octobre 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain morceau ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Sixième District de cette ville de la Nouvelle Orléans dans cette partie connue comme Faubourg Avart et dans l'ilet borné par les rues Dufossat, Breslau, Long et Soniat, lequel dit ilet est désigné par le No quatre vingt douze dans le plan original dudit Faubourg Avart, la dite portion de terre formant l'encoignure des rues Soniat et Long et mesurant quatre-vingt-dix neuf pieds sur la rue Soniat par cent vingt pieds entre lignes égales et parallèles.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Termes et Conditions:—1° Comptant pour un montant suffisant à payer la somme de cinq cents dollars ($500) pour un billet passé dû en date du 20 avril 1896 payable deux ans après date portant 8 0/0 par an d'intérêt à partir de sa maturité jusqu'au paiement $3,00 pour une copie de l'acte d'hypothèque $55,37 pour taxes d'Etat et de ville de 1897, $12,75 pour primes d'assurances sur la dite propriété, 5 0/0 d'honoraires d'avocats sur le susdit montant de $500 et sur l'intérêt le coût du procès et de la vente et les taxes d'Etat et de Ville (s'il en est dû) sur la dite propriété.

2° L'acquéreur jusqu'au montant de son enchère assumera le paiement du billet restant de cinq cents dollars ($500), en date du 20 avril 1896, payable trois ans après sa date portant 8 0/0 d'intérêt par an à partir de sa maturité jusqu'au paiement, lequel dit billet est tiré par le défendant à son propre ordre et par lui endossé et est garanti par liens du vendeur.

3° Et la balance du prix d'adjudication (s'il y en a) comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
V. Foulon avocat pour le plaignant.
9 sept—9 10 16 23 30—oct 7 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Margaret Feran et Al. Vs Albert H. Kaiser.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. No 50,100—En vertu d'un writ de fieri facias contre les plaignants Mme Margaret Feran et Patrick Feran et en faveur du défendant Albert H Kaiser, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans les affaires ci dessus intitulées je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre Carondelet et Baronne dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 13 octobre 1898, à midi des propriétés ci-après décrites à savoir:

Trois certains lots de terre situés dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle Orléans désignés comme lots Nos 13, 14, 15 dans l'ilet No 17, borné par les rues Arabella, Laurel, Market, et l'avenue Nashville. Lots Nos 13 et 14 mesurant chacun soixante pieds de face sur la rue Arabella par cent vingt pieds de profondeur. Lot No 15, formant l'encoignure des rues Arabella et Laurel et mesure trente pied sur la rue Arabella par cent vingt pieds de profondeur.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
Charles Rosen, avocat pour le plaignant en exécution
9 sept—9 10 16 23 30—oct 7

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une propriété de valeur améliorée dans le Premier District,

Connue comme les Nos 638 et 642 rue St-James au coin de la rue St-Thomas.

Mme Margaretha Jung vs Denis Donovan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 57,257 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 6 octobre 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé et étant dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues St-James, Religious, St-Thomas (anciennement St-John Baptist) Celeste et Félicité et désigné par le No deux sur un certain plan fait par C. A. Hedin, architecte, le 10 avril 1849, déposé dans le bureau de Hilary Breton Cénas, anciennement notaire en cette ville, ledit lot forme l'encoignure des rues St. James et St. Thomas et mesure 30 pieds de face à la rue St. James sur quatre-vingt-huit pieds deux pouces de profondeur et face à la rue St. Thomas entre lignes parallèles, ensemble avec l'usage d'une allée dans le fond, neuf pieds deux pouces de largeur, commun au même et à d'autres lots adjoignants.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
James B. Rosser jr, avocat pour le plaignant.
3 sept—3 9 16 23 30—oct 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété attrayante du Deuxième District,

Connue comme le No 129 rue Scott, entre les rues Canal et Douane.

Veuve B. Meyer vs Ernest L. Dagorret.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 57,194—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 22 septembre 1898, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 534 borné par les rues Canal, Douane, Pierce et Scott, désigné par la lettre D sur le plan annexé à un acte d'hypothèque passé devant Félix J. Dreyfous, notaire, le 26 mai 1897, signé par les parties pour identification conformément au dit plan le lot commence à une distance de quatre-vingt-un pieds neuf pouces et quatre lignes de l'encoignure de la rue Douane et de là mesure trente-trois pieds deux pouces et quatre lignes de face à la rue Scott sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Félix J. Dryfous, avocat pour le plaignant.
19 août—19 20 26—sept 2 9 16 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur améliorée du Troisième District

Connue comme le No 931 rue Histoire (maintenant Kerlerec).

Veuve J. DeJean vs Mlle Marguerite Ardill.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 57,097—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le 22 septembre 1898, à midi, de la propriété ci-après decrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Histoire, Dauphine (anciennement Grands-Hommes), Bagatelle et Bourgogne (anciennement Craps), et marqué No Un sur un plan dressé par C. A. De Armas, en date du 12 janvier 1854, et mesurant trente-trois pieds et quatre pouces de face à la rue Histoire sur cent trente-deux pieds de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Bourgogne et mesurant sur la ligne opposée le séparant du lot No Deux à savoir: Trente-six pieds trois pouces de profondeur, de là courant sur une ligne oblique, une autre profondeur de soixante-huit pieds dix pouces, de là s'étendant vers la rue Bagatelle à une distance de dix pieds et de là s'étendant encore vers la rue Bourgogne à trente trois pieds jusqu'à ce qu'elle arrive à une première ligne de côté dudit lot No Un.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Charles J. Théard, avocat de la plaignante.
19août—19 20 26—sept 2 9 16 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée de valeur du septième district.

Formant l'encoignure des avenues Carrollton et St-Charles, Dans l'ilet borné par les dites avenues et les rues Hampson et Dublin.

Joseph Tanner vs Louis F. Challin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 57,060—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 6 octobre 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc, située dans le septième district de cette ville dans l'ilet désigné par le No 8 V sur l'ancien plan de Carrollton, maintenant désigné comme ilet No 70 sur le nouveau plan du septième district, lequel est compris entre les avenues St Charles et Carrollton, et les rues Hampson et Dublin; la dite portion de terre mesurant cinquante pieds trois pouces de face à l'avenue Carrollton sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles et formant l'encoignure des avenues Carrollton et St Charles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Ernest J. Wenck, avocat pour le plaignant.
2 sept—2 9 16 23 30—oct 6

JULES ANDRIEU,

Successeur de ROCHEREAU & ANDRIEU

AGENT D'AFFAIRES,

912 rue Gravier.

Nouvel Hôtel St-Charles.

Bains Turques, Russes et Simples, ouverts jour et nuit.
Jours pour les dames: Lundis, Mercredis e Vendredis, de 8 A. M. à 1 P. M.
Chiropodistes et manicures expérimentés, massage, etc.
A. R. BLAKELY & CIE., Ltd. Propriétaires.
2 juin—5m—dim jeu

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur et Améliorée du Sixième District.

Connue comme Nos 3965 et 3967 rue Annonciation, entre les rues Austerlitz et Constantinople.

Joseph Batt vs Mlle Rosalie Betbeze

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 57,259—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune entre les rues Camp et St Charles, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 29 septembre 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Deux lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, servitudes, privilèges et avantages là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 150, borné par les rues Laurel, Annonciation, autrefois Jersey, Austerlitz et Constantinople; les dits lots sont désignés par les numéros cinq et six sont contigus et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Annonciation sur une profondeur de cent vingt cinq pieds un pouce entre lignes parallèles, mesure américaine, et ils figurent sur un plan de 2093 lots de terre fait par Augustin S. Phelps daté le 15 février 1849 et sont déposés en l'étude de J. R. Beard, notaire en cette ville, dont une copie lithographiée desquels est déposée en l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire dans la paroise de Jefferson, Etat de la Louisiane: ledit ilet étant désigné sur ledit plan par le No onze.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
E. K. Skinner, avocat pour le plaignant.
27 août—27—sept 2 9 16 23 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur du Premier District.

Otto Helmann vs David Lemley.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 57,195.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 29 septembre 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Lot No 19 situé dans le Premier District de la Nile-Orléans, dans l'ilet borné par les avenues Carrollton et Cleveland et les rues Canal et Pierce, mesurant vingt-neuf pieds sept pouces de face à l'avenue Cleveland sur cent trente pieds de profondeur entre lignes parallèles, la partie inférieure du lot dix-huit mesurant trente-deux pieds six pouces sur la ligne du lot No dix-neuf, vingt-deux pieds trois pouces et sept lignes de face à l'avenue Cleveland, de là sur une ligne courant à la ligne le séparant des lots 17 et 18, de là à vingt et un pieds trois pouces et deux lignes à la ligne du lot No dix-neuf, aussi la partie inférieure du lot No dix-sept, mesurant trente-deux pieds six pouces sur la ligne du lot No dix-neuf, de là vingt et un pieds trois pouces et deux lignes vers l'avenue Carrollton sur la ligne le séparant des lots 17 et 18, de là sur une ligne courant à la ligne le séparant des lots 17 et 16 sur lesquels il mesure vingt pieds dix pouces et cinq lignes à la ligne du lot No dix-neuf.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
W. F. Brewer, avocat pour le plaignant.
26 aout -26—sept 2 9 16 23 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande propriété de valeur améliorée formant le coin des rues Marais et St-Louis.

Dans l'ilet borné par lesdites rues et les rues Villeré et Toulouse.
Aussi sur la rue Marais entre les rues Toulouse et St Louis (rue de l'arrière étant Tremé).

Mme Mary Ann Milliken vs Charles W. Sturcken et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 57,145—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St. Charles, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 15 septembre 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Trois certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, et avantages qui y appartenant en quelque sorte situés dans le Second District de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Villeré, Marais St Louis et Toulouse et désignés par les numéros 14, 15 et 16 sur un plan de L. Surgi, voyer, deposé dans l'étude de L. J. Carie, notaire, lesquels dits lots se touchent et mesurent chacun en mesure anglaise vingt-cinq pieds six pouces et sept lignes de face sur la rue St Louis par quatre-vingt-onze pieds quatre pouces et une ligne de profondeur entre lignes égales et parallèles, ledit lot No 15 formant l'encoignure des rues Marais et St Louis.

2° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, en quelque sorte, situés dans le Second District de cette ville, borné par les rues Marais, Toulouse, St Louis et Tremé et désignés par les Nos 1 et 2, sur un plan déposé dans l'étude de S. Manger, notaire, mesurant ensemble cinquante huit pieds six pouces et dix lignes sur la rue Marais, par cent vingt-sept pieds, dix pouces et cinq lignes de profondeur et cinquante-sept pieds six pouces et deux lignes dans le fond.
Saisi dans l'affaire ci-de-sus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
John T Whitaker, avocat pour le plaignant.
12 août—12 19 26—sept 2 9 15.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété attractive et de valeur du Sixième District.

Connue comme No 3418 rue Colisée entre la rue Delachaise et l'avenue de la Louisiane.

Charles C. Fee vs Marie Thérèse Hepp.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 56,984.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 22 septembre 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges et avantages là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet No 277 ou 15, borné par l'avenue de la Louisiane, les rues Colisée ou Plaquemine, Chestnut et Delachaise, étant le cinquième lot de l'encoignure de l'avenue de la Louisiane et de la rue Colisée et mesurant trente-deux pieds de face à la rue Colisée sur une profondeur de cent vingt-huit pieds entre lignes parallèles, le dit lot de terre commençant à une distance de cent vingt-huit pieds un pouce et sept lignes de l'encoignure de l'avenue de la Louisiane et de la rue Colisée, étant le lot No 9 et portant le numéro municipal 3418, rue Colisée.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FRANK MARQUEZ, Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
Harris Gagne, avocat pour le plaignant.
20 août—20 26—sept 2 9 16 22

NOMS Des Rues Qui ont été changés.

PREMIER DISTRICT.

Foucher, (commençant à Poydras) maintenant Constance.
Martin, maintenant Willow
Delord, maintenant avenue Howard.
Pearl, maintenant Poe.

DEUXIEME DISTRICT.

Wilson, maintenant Serantine.
Oak, maintenant Orchid.
Port, maintenant Moss.
St-Jean, maintenant Bell.
Washington, maintenant Bouquette.
Chemin du Bayou, (de Nord Remparts à Nord Claiborne), maintenant Hôpital.
Chemin du Bayou, (commence à Nord Claiborne, au lieu de Nord Remparts).
Calhoun, maintenant Arthur.
Clay, (nord du Chemin de la Métairie), maintenant Emmett.
Gaines, maintenant Germain.
Génois, maintenant Freeman.
Hôpital, (maintenant du fleuve à Nord Claiborne, puis au lac).
Avenue Jackson, (anciennement avenue Van Buren), maintenant avenue Chalmette.
Avenue Monroe, maintenant avenue Mound.
Webster, maintenant Voisin.

TROISIEME DISTRICT.

Livaudais, maintenant Buchanan.
Pope, maintenant Home.
Rossini, maintenant Rosalind.
Warsaw, maintenant République.
Adams, maintenant Alabo.
Alexander, maintenant Kentucky.
Bagatelle, maintenant Bourbon.
Delaronde, maintenant Douglass.
Dryden, maintenant Dinsmore.
Champs-Elysées, maintenant avenue Champs-Elysées.
Enghein, maintenant avenue Lafayette.
Génie, maintenant Grant.
Girod, maintenant Villeré.
Bons-Enfants, maintenant St-Claude.
Hunters, maintenant Eads.
Joséphine, maintenant Japonica.
Jumonville, maintenant Pentalba.
Léonidas, maintenant Lombard.
Livingston, maintenant Mandolin.
Monroe, maintenant Tupelo.
Peters, maintenant Dubreuil.
Poets, maintenant Avenue St-Roch.
Solomon, maintenant Sabrane.
Socrates, maintenant Selma.
Solon, maintenant Sénat.
Union, maintenant Touro.
Washington, maintenant Avenue St-Roch.

QUATRIEME DISTRICT.

Harmonie (finit maintenant à Chestnut).
Avenue et rue Jackson (maintenant Avenue Jackson.)
Lévée, maintenant Tchoupitoulas.

CINQUIEME DISTRICT.

Barthélemy, maintenant Bermuda.
Avenue Canal, maintenant Avenue Whitney.
Chestnut, maintenant Belleville.
Church, maintenant Kent.
Decatur, maintenant Diana.
Franklin, maintenant Huron.
Hancock, maintenant Hermosa.
Jackson, maintenant Avenue [illegible].
Jefferson, maintenant Rivière.
Lapeyrouse, maintenant Lamarque.
Madison, maintenant Avenue Brooklyn.
Market, maintenant Avenue Opelousas.
Monroe, maintenant Teche.
Octavia, maintenant Clyde.
Penn, maintenant Pulley.
Peter, maintenant Avenue Pelican.
Villeré, maintenant Morgan.
Washington, maintenant Wagner.

SIXIEME DISTRICT.

Levée, maintenant Tchoupitoulas.
Louise, maintenant Irma.
Green, maintenant S. Liberté.
Chesnut (au-dessus du Parc), maintenant Audubon.
Market, maintenant Meadow.
St-Patrick, maintenant Saratoga.
Washington, maintenant Hampson.
Arcadie, maintenant Magnolia.
Barthélemy (de Upperline à Calhoun).
Euterpe (de S. Broad à l'avenue Hagan).
Gasquet, maintenant Vincent.
Henry, maintenant Willow
Mire (de Walnut à Lower Line) Spruce.
Polymnie (de S. Broad à l'avenue à Hagan), Ribe.
Terpsichore (de S. Broad à l'avenue S. Hagan), Eve.
Uranie (de S. Broad à l'avenue Hagan,) Elk.
Victor, maintenant Magnolia.

SEPTIEME DISTRICT ET NOUVEAU CARROLLTON.

Architecte, N. C., maintenant Apollonia.
Bernadotte (de Deuxième ou Apricot à N. Line), maintenant Protection.
Canada, maintenant Sycamore.
Clay, maintenant Cherry.
Clinton, maintenant Cherokee.
Cyprès, maintenant Panola.
De Armas, maintenant Mississipi.
Huitième, maintenant Spruce.
Dix-Huitième, maintenant Peach.
[illegible]

L'ABEILLE DE LA Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN, AVEC UNE EDITION HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE SAMEDI MATIN, ET Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'EDITION HEBDOMADAIRE Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS No 73 Rue de Chartres, ENTRE CONTI ET BIENVILLE

EDITION HEBDOMADAIRE

Un an [illegible]
Six mois [illegible]
Quatre mois [illegible]

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre de matières politiques, littéraires et locales:
Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;
Un Bulletin Maritime;
Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;
Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;
Un Bulletin Financier;
Un Bulletin Commercial;
Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;
Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers, [illegible]

Quinzième Etat Annuel.

—THE—

Southern Insurance COMPANY, OF NEW ORLEANS.

(Compagnie d'assurances du Sud de la Nile-Orléans.)

Nile-Orléans, 14 janvier 1898.
La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1897

Primes reçues:		
Sur risques d'incendie	$392,121 00	
Sur risques de rivières	5,574 73	
Sur risques de mer	2,520 05	
	$400,225 87	
A ajouter: Primes non acquises de 1896	119,854 03	
		$520,079 00
A déduire: Réservé pour les primes non acquises de 1897	$142,170 69	
Primes remboursées	50,401 05	
Réassurances	37,453 79	
		230,025 53
		$290,054 37
A ajouter: Profits et perte		$25,514 28
Recettes nettes		$315,568 65
A déduire: Pertes payées—Sur risques d'incendies	$113,621 64	
Sur risques de rivières	1,051 32	
Sur risques maritimes	777 90	
Total	$115,450 86	
Commissions	56,862 61	
Taxes et licences	15,899 66	
Dépenses générales et d'agences, moins intérêt	34,601 74	
		222,814 87
Balance		$92,753 78
Moins: Réservé pour pertes ajustées et non ajustées		26,249 07
Profit net		$66,504 71
Moins: Dividende de juillet 1897		12,000 00
		$54,504 71
A ajouter: Fonds de réserve de 1896		47,500 00
Réserve et fonds de surplus 31 décembre 1897		$102,004 71

ACTIF	
Comptant en banque et au bureau	80,208 07
$70,000 bons de la ville de la Nouvelle Orléans, 4 pour cent à 102½	71,750 00
$80,000 bons de la Louisiane 4 pour cent, à 100	80,000 00
$110,600 bons à prime de la ville de la Nile-Orléans à 202½	223,965 00
$1,560 bons à prime de la ville de la Nouvelle-Orléans (numéros tirés) à 235	3,666 00
Prêts sur demande garantis par dépôts de titres (collatéraux)	17,750 00
Une action du Louisiana Sugar Exchange	75 00
Une action French Opera House Association	50 00
25 actions de la N. O. Warehouse Company	250 00
Propriété Foncière—bâtisse du bureau, No 314 rue Camp, N. O.	35,000 00
Primes en cours de perception	59,420 28
Meubles, installations, coffrefort, etc	2,000 00
	$574,134 35
PASSIF.	
Capital-actions	$300,000 00
Réservé pour risques non expirés de 1897	142,170 69
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées	26,249 07
Dividendes non réclamés	780 00
Comptes non payés de décembre 1897	2,929 88
Fonds de réserve et de surplus 31 déc 1897	102,004 71
	$574,134 35

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.
ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi ce jour, Nouvelle-Orléans, 14 janvier 1898.
(Sceau) CHAS. J. THEARD, Notaire Public.

Nous, membres du Comité de finances de la Southern Insurance Company of New Orleans certifions par le présent, après un soigneux examen de l'actif de la compagnie, que l'exposé ci-dessus en représente correctement la situation.
(Signé): FRANK RODER, GEO H. DUNBAR, F. BARKER, F. G. ERNST, THOS. J. WOODWARD.
Nouvelle-Orléans, 5 Janvier 1898.

A une réunion du Bureau des Directeurs tenue ce jour, un dividende semi-annuel de QUATRE POUR CENT a été déclaré, et la somme de $41,500 portée au fonds de réserve.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 14 janvier 1898.

Trente-unième Etat Annuel —DE LA—

Compagnie d'Assurances Germania

DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE.
Incorporée 20 février 1866.
Réincorporée 17 janvier 1891

CONFORMEMENT à ce qu'exige sa charte, cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1897

Primes sur incendies	$268,648 47	
Primes maritimes	748 00	
Primes des rivières	342 93	
	$269,739 49	
A ajouter: Primes non acquises de 1896	68,000 37	
Total		$327,739 38
A ajouter: intérêt et profits et pertes	35,396 15	
Moins salaires et dépenses générales et d'agence	24,003 24	
		$11,392 91
Fonds de surplus, 1896		5,032 00
Total		$354,164 77
Pertes payées—Sur risques de feu	$110,271 11	
Sur risques de rivières	7 72	
Réassurances	46,466 13	
Primes remises et commissions	70,392 29	
Taxes, licenses, et dépenses du Board of Underwriters	6,146 51	
Total		233,283 76
Profits bruts		$120,881 01
Réservé pour—Primes non expirées	$82,699 61	
Pertes payées et non payées	20,181 40	
Dividende 4 0/0 payable en janvier 1898	8,000 00	
Fonds de surplus	10,000 00	
		120,881 01

ACTIF.	
Primes en voie de collection	55,683 55
Bons des Etats-Unis, de ville et d'Etat	152,437 50
Stocks de banques, d'assurances et autres	35,130 00
Compte de propriété foncière	70,000 00
Meubles de bureau et installations	1,000 00
Argent comptant et en banque	6,629 96
	$320,881 01
PASSIF.	
Capital-actions	$200,000 00
Réserve pour primes non expirées	82,699 61
Réserve pour pertes payées et non payées	20,181 40
Dividende, 4 0/0 payable en janvier, 1898	8,000 00
Fonds de surplus	10,000 00
	$320,881 01

Cet exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.
JACOB HASSINGER, Président.
J. EDMOND MERILH, Vice-Président
OTTO T. MAIER, Secrétaire.

Assermenté et souscrit pardevant moi à la Nouvelle-Orléans, Lne., ce 12me jour de janvier 1898.
(SCEAU) GEO. C. WALSHE, Notaire Public.